

# Plan de Paysage expérimental du plateau de Limours

AFFRES Barthélémy

Ecole Nationale Supérieure

DOBBELAERE Thibaud

du Paysage de Versailles

GARNIER Emilie

Atelier Pédagogique Régional 2008-2009

Encadrant:

VIOLLET Michel

# Remerciements

Nous tenons à adresser nos remerciements à l'ensemble des personnes croisées et rencontrées et qui ont pu nous fournir une aide dans l'élaboration de ce document.

Nous remercions également Mr Michel Viollet, notre encadrant pour ses conseils professionnels et sa vision du travail de paysagiste, ainsi que Mmes Lecuyer et De Saint Léger pour leur implication et leur générosité.

|  |    |
|--|----|
| Préambule  | 13 |
| Introduction   | 25 |
| Partie 1 : Les caractères singuliers des paysages du Plateau de Limours          | 29 |
| I. Perceptions des paysages du plateau   | 30 |
| A. <i>Les entités paysagères du plateau</i>                                      | 30 |
| B. <i>Détails des perceptions entité par entité</i>                              | 35 |
| 1. « LES GRANDS HORIZONS » ET « LES ILOTS DE VILLAGES »                          | 36 |
| a) <i>Inscription dans le paysage : Jalonnement du lointain et balises</i>       | 36 |
| b) <i>Usages du Paysages et Cheminements</i>                                     | 38 |
| c) <i>Bord de ville et village : Evolution du bâti et des formes construites</i> | 39 |
| 2. « LES COTEAUX SUD » ET « LES LISIERES FORESTIERES EN VOIES D'URBANISATION »   | 40 |
| a) <i>Inscription dans le paysage : Jalonnement et balises</i>                   | 40 |
| b) <i>Usages du Paysages et Cheminements</i>                                     | 42 |

|  |           |
|--|-----------|
| <i>c) Bord de ville et village : Evolution du bâti et des formes construites</i>             |           |
| 43   |           |
| <b>3. LE CŒUR DE PLATEAU</b>   | <b>44</b> |
| <i>a) Inscription dans le paysage : Jalonnement et balises</i>                               | 44        |
| <i>b) Usages du Paysages et Cheminements</i>   | 46        |
| <i>c) Bord de ville et village : Evolution du bâti et des formes construites</i>             |           |
| 47   |           |
| <b>4. LE VIS-A-VIS URBAIN</b>  | <b>48</b> |
| <i>a) Inscription dans le paysage : Jalonnement et balises</i>                               | 48        |
| <i>b) Usages du Paysages et Cheminements</i>   | 50        |
| <i>c) Bord de ville et village : Evolution du bâti et des formes construites</i>             |           |
| 51   |           |
| <b>5. Les perceptions agricoles du plateau</b>   | <b>52</b> |
| <i>a) La diversité agricole</i>  | 52        |
| <i>b) Le spectacle d'un territoire dégagé : La lumière agricole et la découverte du ciel</i> | 54        |
| <b>6. La dimension de l'étendue</b>  | <b>56</b> |

## **II. Les Dynamiques des composantes du paysage**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>A. Le Socle naturel</b>  | <b>58</b> |
| <b>1. Les Données géomorphologiques</b>                             | <b>58</b> |
| <i>a) Tout paysage est porté par un sol....</i>                     | 58        |
| <i>b) Une géologie visible dans la pratique agricole du Plateau</i> | 62        |

|   |            |
|---|------------|
| <i>c) Une implantation humaine en lien avec cette géomorphologie forte</i>                      | 64         |
| <i>d) L'eau, première structure modelante du Plateau</i>  | 66         |
| <b>2. Le paysage, expression de la nature du sous-sol</b>                                       | <b>74</b>  |
| <i>a) Compréhension de la dynamique des boisements sur le Plateau</i>                           | 76         |
| <i>b) Précision de l'aspect périurbain des pratiques agricoles</i>                              | 80         |
| <b><i>B. SOCLE ENVIRONNEMENTAL</i></b>  | <b>86</b>  |
| <b>1. Des milieux plus ou moins riches</b>  | <b>87</b>  |
| <b>2. Les continuités existantes et les coupures</b>  | <b>89</b>  |
| <i>a) Potentiels écologiques et biologiques des délaissés d'infrastructures</i>                 | 90         |
| <i>b) Des pistes écologiques qui se précisent et se multiplient le long des infrastructures</i> | 91         |
| <i>c) Des vestiges d'infrastructures à réinvestir</i>   | 92         |
| <b>3. Mode de relation par le parcours</b>  | <b>94</b>  |
| <b><i>C. Formes construites et assise géographique</i></b>                                      | <b>96</b>  |
| <b>1. Les réseaux :</b>   | <b>96</b>  |
| <i>a) Les infrastructures issues du territoire</i>  | 96         |
| <i>b) L'exemple de Cernay-la-Ville à Limours</i>  | 98         |
| <b>2. Le bâti :</b>   | <b>108</b> |
| <i>a) ...qui tient le territoire</i>  | 108        |
| <i>b) ...inscrit dans le paysage</i>  | 110        |

# Partie 2 : Les enjeux paysagers du Plateau de Limours 113

## I. L'évolution des infrastructures 114

### *A. Les infrastructures de grandes échelles : des paysages et corridors écologiques à eux seuls 114*

1. L'autoroute A10, une coupure théorique 116

2. Les avantages paysagers et écologiques de cette infrastructure 118

3. Les lignes électriques : des potentialités paysagères et écologiques indéniables 120

4. La rupture routière entre Nozay et St-Jean-de Beaugregard 122

5. Les origines historiques de cette rupture routière : 124

### *B. Les infrastructures sans cohérence avec leur territoire : 126*

1. Leur impact sur le paysage 128

2. La ville qui suit les infrastructures 130

|   |            |
|---|------------|
| II. Les différentes formes du bâti  | 133        |
| <i>A. Le bâti moderne :</i>   | <i>136</i> |
| <i>B. Le mitage urbain</i>  | <i>138</i> |
| III. Une Agriculture sous pression  | 140        |
| <i>A. Prise en compte des risques pesant sur l'agriculture du Plateau</i> | <i>140</i> |
| <i>B. Menaces de morcellement de l'agriculture du Plateau</i>             | <i>141</i> |
| <i>C. Retrouver l'eau pour enrichir la biodiversité du plateau</i>        | <i>142</i> |
| <b>Partie 3 : Préconisation et Propositions</b>                           | <b>145</b> |
| I. Préconisations générales à l'ensemble du plateau                       | 147        |

|  |     |
|--|-----|
| <i>A. Gérer l'urbanisation à l'échelle du paysage du plateau agricole</i>                        | 148 |
| <i>B. Rétablir les infrastructures routières dans la vie du Plateau</i>                          | 152 |
| <i>C. Revaloriser les grandes structures de drainage et d'assainissement du plateau agricole</i> | 158 |
| <i>D. Renforcer la biodiversité par une revalorisation de l'élément hydraulique</i>              | 160 |
| <i>E. Accueil et fréquentation du plateau agricole</i>   | 164 |

## **II. Aperçus des propositions appliquées au terrain :**

168

|   |     |
|---|-----|
| <i>A. Gérer l'urbanisation à l'échelle du paysage du plateau agricole :</i> | 170 |
| 1. Entrée Est de Cernay-la-Ville  | 171 |
| a) L'entrée Est aujourd'hui   | 172 |
| b) L'entrée Est, proposition  | 174 |
| c) Les abords de Cernay-la-Ville aujourd'hui                                | 176 |
| d) Les abords de Cernay-la-Ville, proposition                               | 178 |



|  |            |
|--|------------|
| <i>e) Détails de principe</i>  | 180        |
| <b><i>B. Rétablir les infrastructures routières dans la vie du plateau :</i></b> | <b>182</b> |
| 1. La route départementale D24, de la Grange Saint-Clair à Pecqueuse             | 182        |
| <i>a) Trajet de Pecqueuse vers Cernay-la-Ville aujourd'hui</i>                   | 184        |
| <i>b) Trajet de Pecqueuse vers Cernay-la-Ville, proposition</i>                  | 186        |
| <i>c) Trajet de la vallée de la Prédecelle vers Pecqueuse, aujourd'hui</i>       | 188        |
| <i>d) Trajet de la vallée de la Prédecelle vers Pecqueuse, proposition</i>       | 190        |
| <i>e) Détail sur le virage de la D24</i>   | 192        |
| 2. Le passage entre les Ulis et Saint-Jean de Beuregard                          | 194        |
| 3. Le corridor écologique de l'autoroute   | 198        |
| <i>a) Description générale</i>   | 198        |
| <i>b) Coupes de principe</i>   | 204        |
| <b>Conclusion</b>  | <b>207</b> |
| <b>Bibliographie</b>   | <b>209</b> |

## « les Parcs Naturels Régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités »

Les PNR regroupent aujourd'hui 45 territoires dont le fragile équilibre des paysages, des milieux naturels et du patrimoine de qualité a pu être préservé, mis en valeur et pérennisé dans une logique de développement social et économique respectueuse et durable.

Se basant sur une politique expérimentale en matière de gestion des territoires, les PNR sont des laboratoires d'expériences où peuvent être menés des actions innovantes notamment en ce qui concerne la mise en valeur des paysages.

C'est en gardant toujours à l'esprit le fragile équilibre qu'il existe entre la nécessité de développement socio-économique d'un territoire et la préservation de ses qualités naturelles et paysagères que les PNR sont considérés comme des gestionnaires efficaces et reconnus.

Le paysage si souvent agressé par les multiples développements se révèle un outil majeur de cette cohérence territoriale ainsi que comme lien transversal d'aménagement.

Il arrive à fédérer autour de lui les problématiques qu'induisent le développement d'un territoire tout en mettant en avant et en révélant le meilleur de chaque lieu.

Jusqu'alors, les PNR ne couvraient que des zones rurales ou faiblement habitées où les problématiques urbaines n'étaient vues que de manière ponctuelle, sans enjeux véritables.

L'extension du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse va changer les caractéristiques de ce Parc, et nécessitera de ce fait une évolution de ses politiques face aux problématiques nouvelles.



Il y a aujourd'hui 45 Parcs naturels régionaux en France, qui représentent 13 % du territoire français, 3706 communes, plus de 7 millions d'hectares et plus de 3 millions d'habitants.

C'est la nature même du PNR qui va se trouver modifiée, sur un territoire aux dimensions considérablement agrandies et sur des problématiques beaucoup plus diversifiées.

L'extension du Parc va rendre les enjeux liés à l'urbanisation encore plus prégnants et complexes.

La question de l'évolution de l'agriculture devra elle aussi faire son entrée dans les réflexions du PNR car, associée à la dimension urbaine celle de l'agriculture sera à l'avenir l'une des pistes de projet les plus ambitieuses que le PNR devra porter.

C'est sous ces deux aspects, agricole et urbain que va devoir s'orienter la mutation du Parc, pas seulement dans son image mais également dans ses politiques de gestion.

Le changement d'approche pourra se baser sur les piliers que sont le paysage et le développement durable. Avec de nouvelles limites, le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse se trouve face à de nouveaux enjeux. Celui de la confrontation avec un milieu urbain dense, celui de la circulation et de la prise en compte d'un territoire fortement traversé, celui de faire vivre le Parc par delà ses limites, de le rendre profitable aux territoires qui l'entourent, celui d'intégrer ses nouveaux territoires dans les grandes orientations du Grenelle de l'Environnement que sont la mise en place des Trames Verte et Bleue.

- La notion de Parc Naturel Régional a été instituée réglementairement en 1967. Un PNR se crée sur un territoire au patrimoine naturel et culturel riche mais à l'équilibre fragile et menacé. Ses limites sont négociées entre tout les partenaires, son territoire correspond à celui des communes qui adhèrent volontairement à la charte du Parc. Un territoire est classé PNR par décret et se voit attribuer la marque « PNR » par le ministre de l'environnement.
- Le PNR a pour objet :
  - Protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages.
  - Contribuer à l'aménagement du territoire.
  - Favoriser le développement économique, social, culturel et la qualité de vie.
  - Assurer l'accueil, l'éducation et la formation du public
  - Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités et contribuer aux programmes de recherche

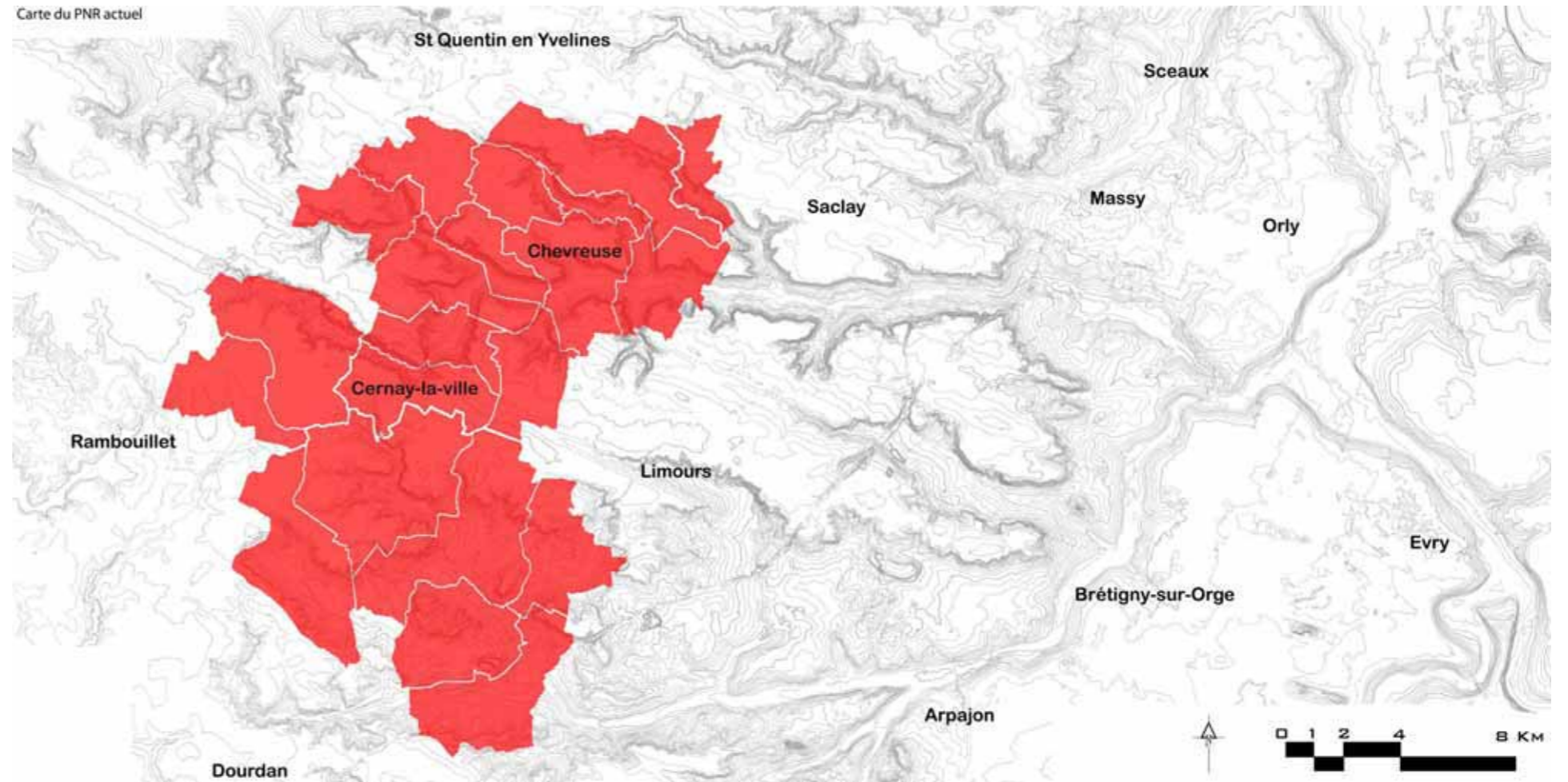
Carte situant les PNR en Ile de France

Fédération nationale des Parcs Naturels Régionaux



Le PNR de Haute Vallée de Chevreuse est le plus proche de l'agglomération parisienne. (Cf. Annexes, carte de situation du PNR HVC par rapport à Paris P. 3)

Périmètre actuel du PNR Haute Vallée de Chevreuse



Le périmètre actuel est présenté ici en confrontation avec sa topographie. Le PNR se trouve à cheval sur plusieurs plateaux et vallées.

Le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse est le premier Parc Naturel Régional créé en Ile-de-France. La date officielle de sa création remonte à 1985.

Voisin des PNR du Vexin Français, de l'Oise-Pays de France, et du Gâtinais Français, le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse est situé à 15 km de Paris ce qui en fait le PNR le plus proche de la capitale et donc le plus soumis aux diverses pressions urbaines et économiques.

Ce dernier regroupe aujourd'hui 21 communes (Auffargis, Bonnelles, Bullion, La Celle-les-Bordes, Cernay-la-Ville, Châteaufort, Chevreuse, Choisel, Clairefontaine-en-Yvelines, Dampierre-en-Yvelines, Lévis-Saint-Nom, Longvilliers, Magny-les-Hameaux, Le Mesnil-Saint-Denis, Milon-la-Chapelle, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Forget, Saint-Lambert, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Senlis, Vieille-Église-en-Yvelines) avec un total de 24 500 Ha pour une population de 46 500 habitants, soit un taux de près de 2 habitants/Ha.

A titre de comparaison, le rapport moyen dans le reste des PNR Français s'établit à 0,45 habitants/Ha. (7129800 Ha pour 3098866 habitants)

Ceci fait donc du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse le second PNR de plus densément peuplé après celui de Scarpe Escaut dans le Nord Pas-de-Calais (3,6 hab/Ha).

Sur près de 40% du territoire du PNR, les espaces boisés forment l'armature et l'image du Parc.

Ces boisements appartiennent aux deux tiers à la forêt privée, constituée principalement de grandes propriétés de production et de chasse.

Associés aux vallons et vallées, les boisements et les massifs forestiers constituent le point d'attraction du public dans le Parc, et l'essentiel de ses promenades.

Le PNR actuel compose avec près de 90 kilomètres de rivières et de nombreuses mares et étangs (près de 160 hectares) un paysage où l'eau est discrète mais omniprésente. Mérantaise, Yvette, Pommeret, Rabette, traversent le territoire en dessinant des ravins abrupts, des fonds de vallées aux boisements linéaires, des prairies humides, des friches herbues et des roselières. Ces milieux rares et fragiles forment autant de biotopes exceptionnels en Ile-de-France.

Il est à noter enfin que la morphologie du territoire du Parc oriente les écoulements des eaux selon deux bassins versants (au Nord vers l'Yvette, et au Sud vers l'Orge) suivant l'axe Nord-Ouest/ Sud-Est.

Répartis sur l'ensemble du Parc actuel, les espaces agricoles en constituent 40% de son territoire.

Sous forme de petits plateaux, ces espaces agricoles essentiellement composés de monoculture céréalière pénètrent le territoire du Parc de tous les côtés.

Ils entretiennent avec les boisements un paysage équilibré et reconnu comme étant l'un des plus beaux d'Ile-de-France.

Reposant sur une couche de sable recouverte de limons fertiles, les plateaux agricoles créent de larges horizons animés par les silhouettes bâties. Les hameaux et les corps de fermes ponctuent l'horizon adouci, çà et là, par quelques bosquets, coteaux ou vergers qui constituent le refuge de la chouette chevêche.



Boisements de plateau et des versants forestiers



Fonds de vallées humides



Plaines agricoles

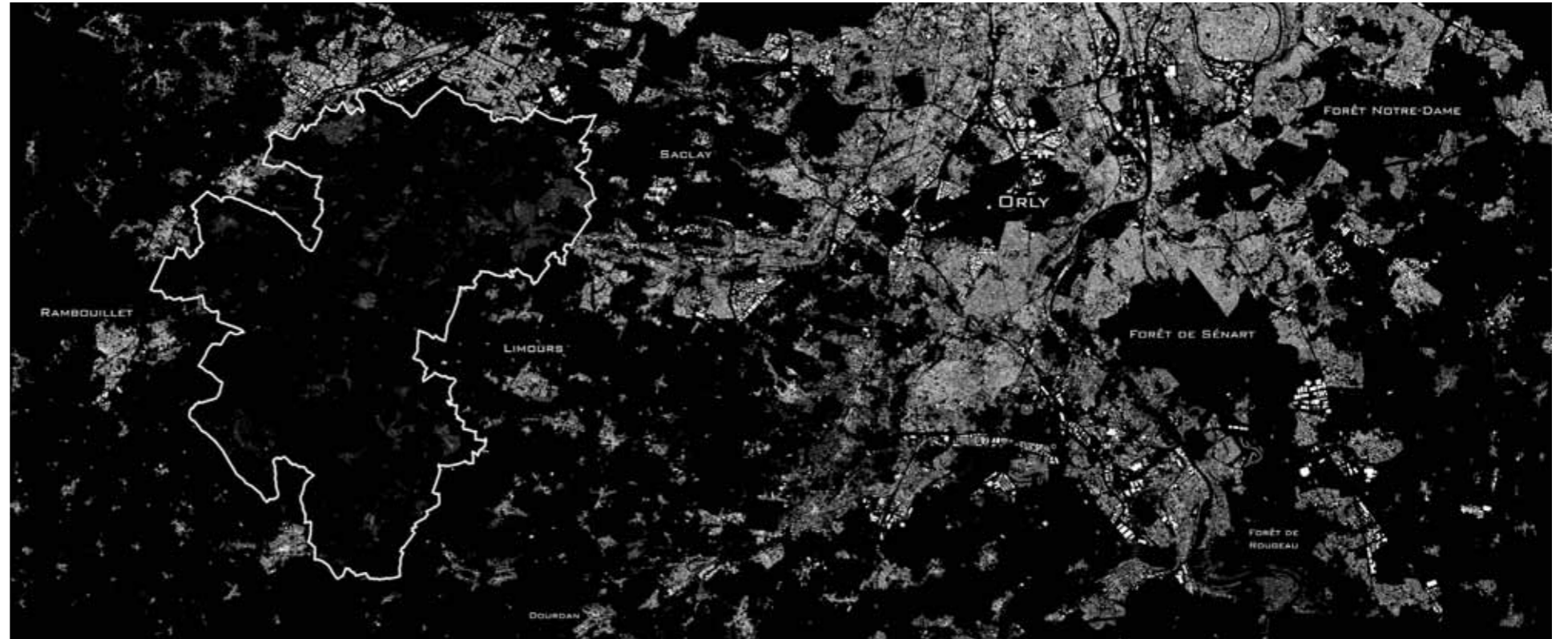
### *Le bâti aux franges du PNR actuel*

Les groupements urbains se présentent essentiellement sous forme de petites villes et villages regroupés et où les politiques du Parc en faveur du petit patrimoine bâti et de l'architecture fonctionnent à plein.

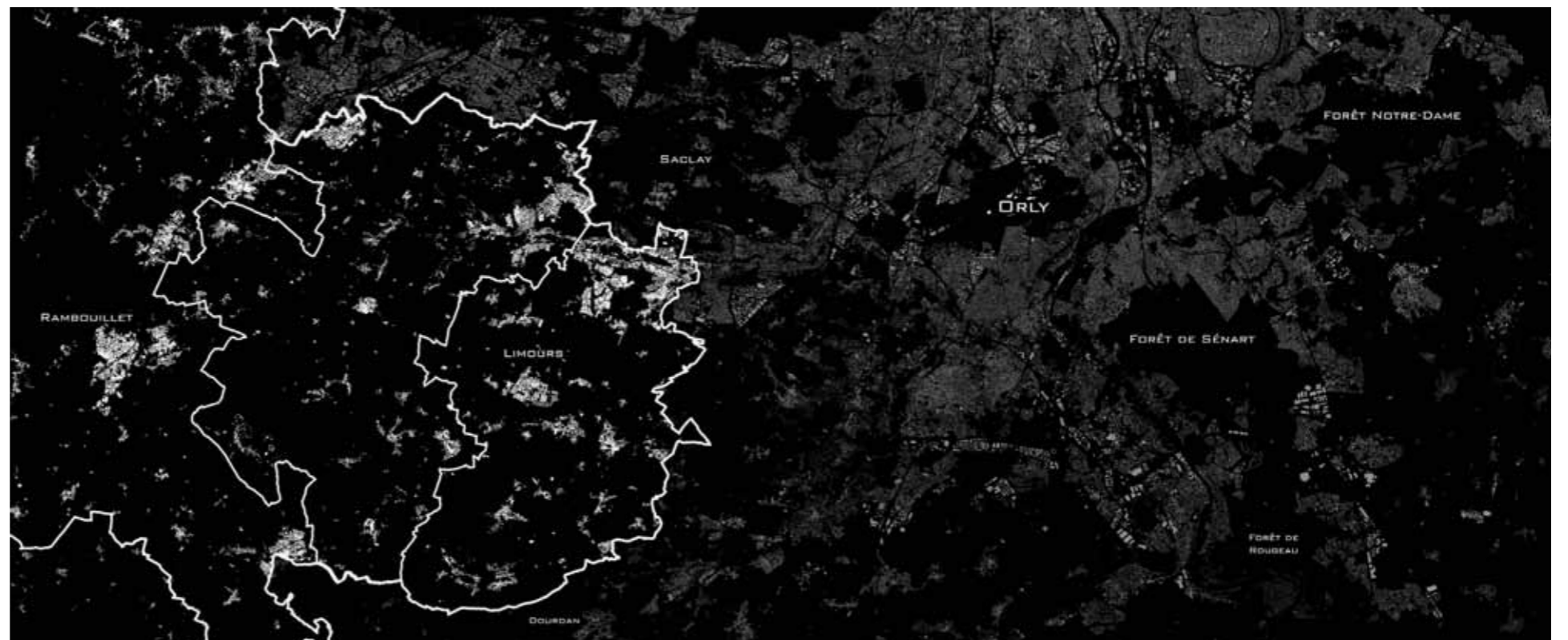
Ces densités urbaines s'intègrent dans les paysages boisés ou agricoles grâce à des franges soignées et à une politique efficace de limitation de l'étalement urbain.

La densification des centres est privilégiée au détriment de la consommation de territoire.

Les réseaux d'infrastructures constituent essentiellement une trame locale, on ne note pas de grosses infrastructures qui feraient scission dans le territoire.

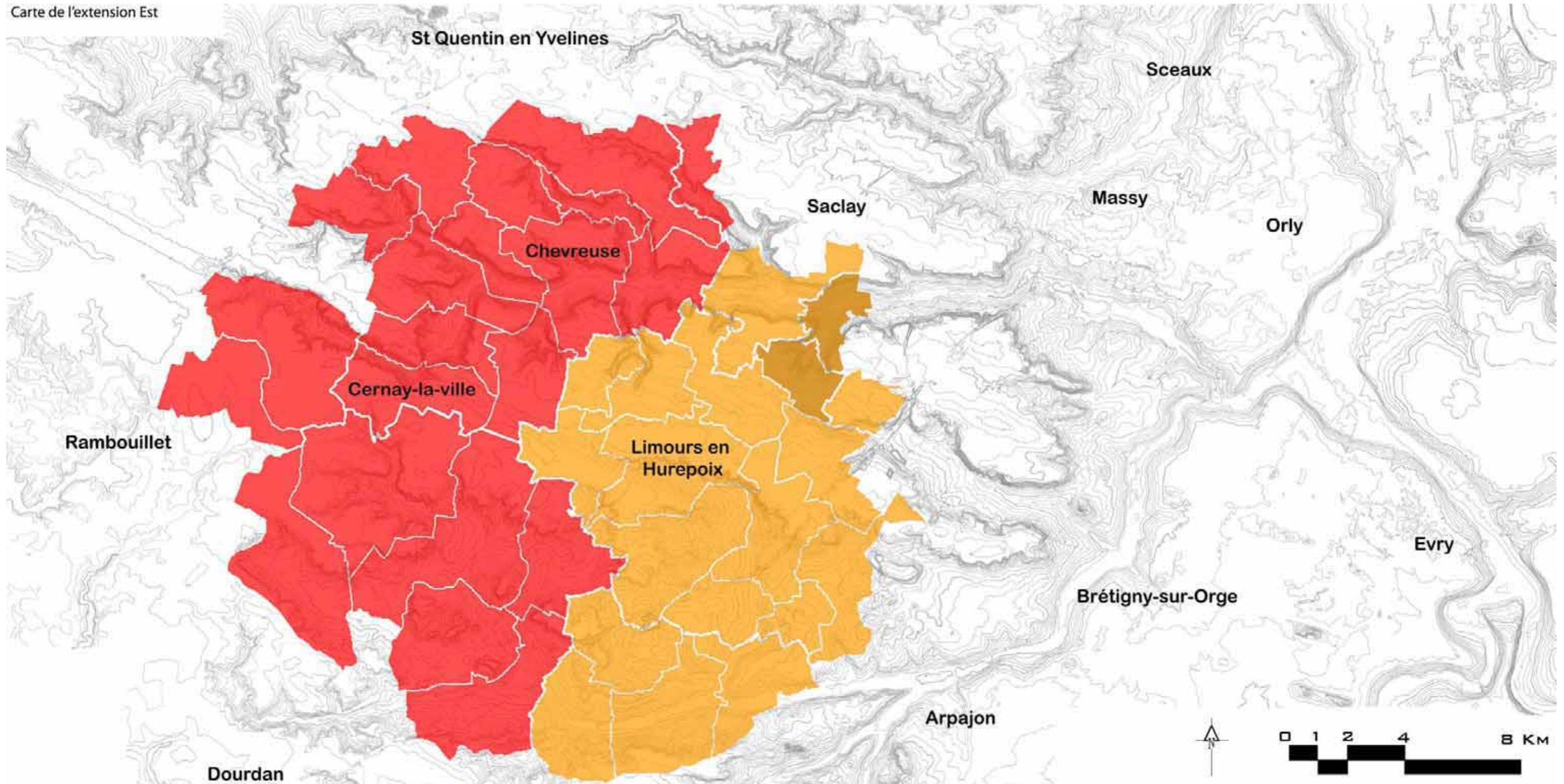


### *Le bâti présent dans l'extension étudiée à l'Est*



*Périmètre de l'extension Est du PNR Haute vallée de Chevreuse*

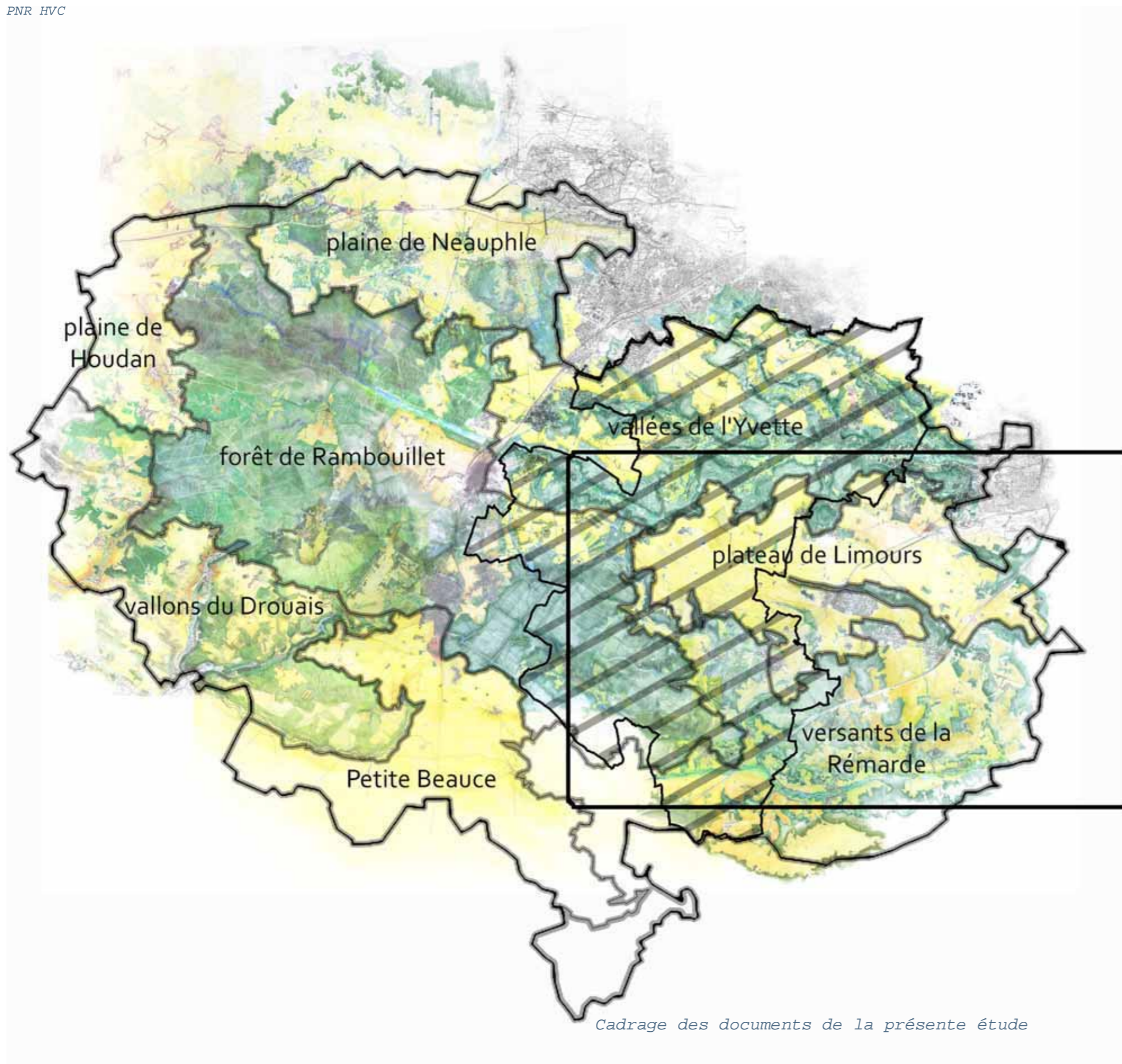
Carte de l'extension Est



*Le périmètre étendu vers l'Est confronté à la topographie montre une meilleure adéquation d'entité géographique et paysagère, ainsi la Vallée de l'Yvette qui en ce continuant vers l'Est devient les vallées de l'Yvette et prend une dimension plus adaptée à sa gestion.*

*Les Entités Paysagères du Parc actuel et de son périmètre potentiel d'extension*

PNR HVC



L'extension prévue par la Région Ile-de-France est avant tout celui d'un territoire où les enjeux de développement sont importants et fragiles.

C'est cette diversité qui va s'en trouver considérablement augmentée.

Le Parc actuel ne couvre que partiellement les grandes entités paysagères (localisées sur la carte des Entités Paysagères) des Vallées de l'Yvette, de la Forêt de Rambouillet, du Plateau de Limours et des Coteaux de la Rémarde.

Son extension prévue va avant tout venir compléter ces espaces paysagers reconnus.

L'extension va de surcroît couvrir partiellement de toutes nouvelles entités : la Plaine de Neauphle, la Plaine de Houdan, les Vallons du Drouais, et la Petite Beauce.

Bien que cette étude ne prenne pour cadre que le plateau de Limours, cette vision d'ensemble sur le territoire d'un Parc étendu est essentielle pour envisager et appréhender quelles seront les futures orientations, dynamiques et politiques du Parc dans l'avenir.

Le territoire nouvellement couvert se révèle être influencé par deux grandes dynamiques :

La première est localisable avec l'extension à l'Est du Parc, c'est la prise en compte de territoires densément urbanisés que ce soit aux limites du Parc comme ponctuellement à l'intérieur même de son périmètre.

Cette problématique induit des réflexions relatives aux contacts et aux liens qu'entretiendra à l'avenir un PNR en zone périurbaine. Le face à face entre des territoires protégés et des territoires en quête perpétuelle de développement.

La problématique des liens et des réseaux d'infrastructures mettent par ailleurs en évidence certaines coupures et discontinuité dans les paysages ainsi que la nécessité de prise en compte d'un territoire plus fortement traversé et parcouru.

La seconde est généralisable à l'ensemble de l'extension (et notamment pour l'objet de cette étude, le Plateau de Limours), c'est la problématique agricole et forestière en milieu périurbain.

Il s'agit autant de la valorisation des paysages induits par une agriculture mono spécifique, que de la transition de cette agriculture vers des modes plus durable selon les principes des PNR.

Le périmètre du futur Parc se trouve en plein dans la zone périurbaine de l'agglomération Parisienne, et les problématiques de préservation agricole coïncident avec la volonté de préservation d'une ceinture verte en Ile-de-France définies par l'IAURIF et le SDRIF.

La Ceinture Verte est un principe d'aménagement du territoire pris par la Région Ile-de-France. Présent dans le Schéma Directeur de la Région IDF (SDRIF), le principe de la Ceinture Verte est de réaliser, sur une couronne autour de Paris, un espace de respiration sur la base de la conservation, de la préservation et de la valorisation des espaces naturels en place.

Localisable entre 10 et 30 Km de Paris, le périmètre de la Ceinture Verte couvre en partie le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, ainsi que le territoire de l'extension Est. L'autre objectif de la Ceinture Verte est d'accroître et d'améliorer les rapports entre urbains et espaces naturels.

Les deux problématiques se trouvent ainsi au cœur du Parc à venir, et dessinent les futures limites du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

Elles se retrouvent associées sur certains territoires, celui du Plateau de Limours en est l'exemple type.

Il associe une forte présence agricole, à qui l'ont doit d'ailleurs ses caractères paysagers au Plateau actuel, avec une forte présence humaine et des densités importantes dans et à aux frontières du Parc à venir.

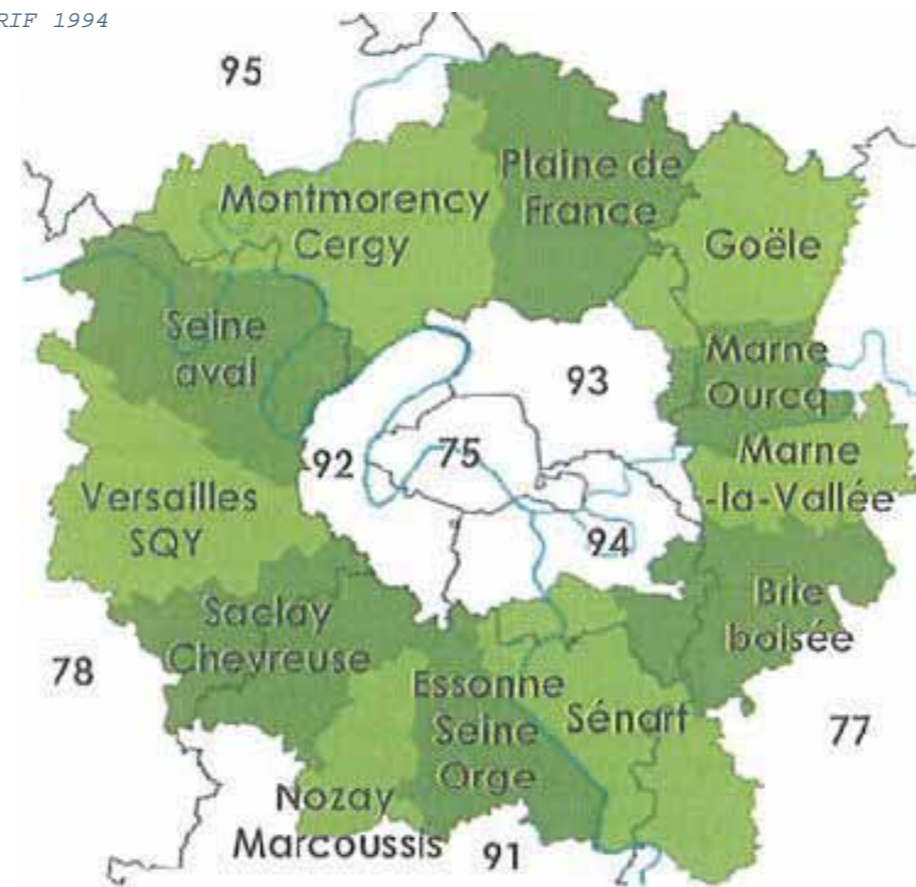
Sur le Plateau de Limours, les paysages sont essentiellement et ancestralement dessinés par les emprises agricoles et leurs contacts avec des zones urbanisés et boisés.

Le Plateau forme la frange Sud de l'axe urbanisé les Ullis - St Rémy les Chevreuse.

Pour une surface totale de près de 5000 hectares, l'agriculture en occupe les deux tiers avec une Surface Agricole Utile de 3179 (en ha) ce qui est nettement supérieur aux 35% de SAU dans le reste de la ceinture verte.

La SAU moyenne par exploitation atteint les 90 ha pour un total de 34 exploitations (en 2000).

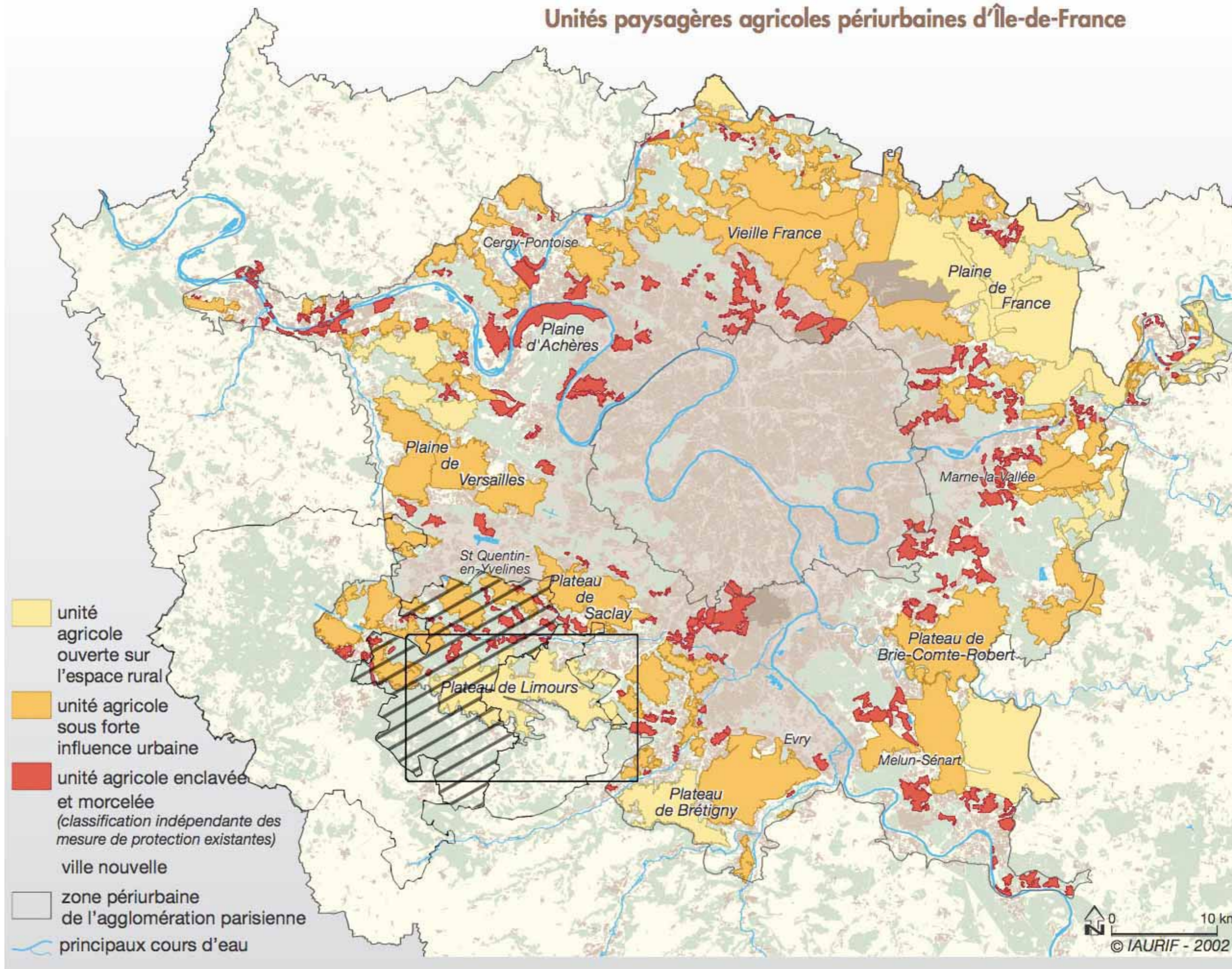
SDRIF 1994



Ceinture Verte de L'Ile de France

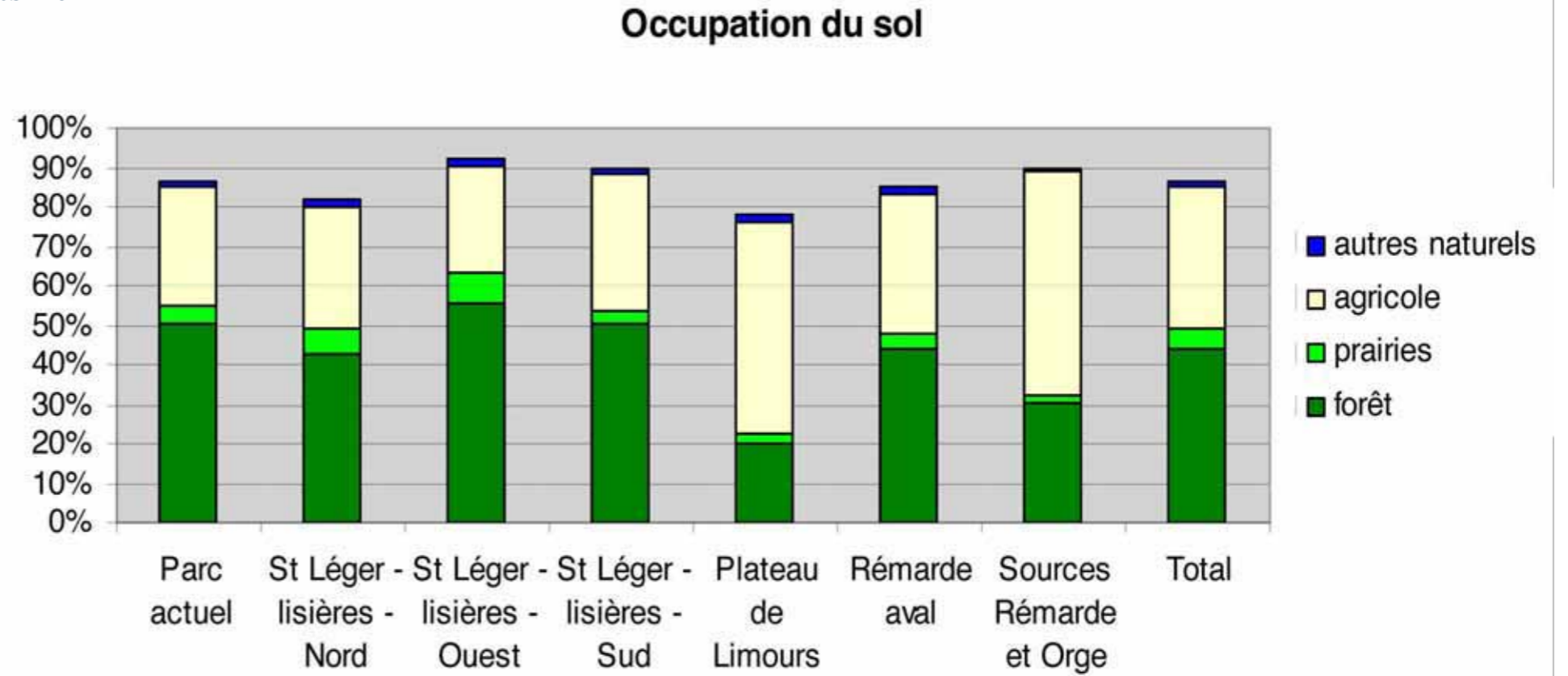


## Unités paysagères agricoles périurbaines d'Île-de-France

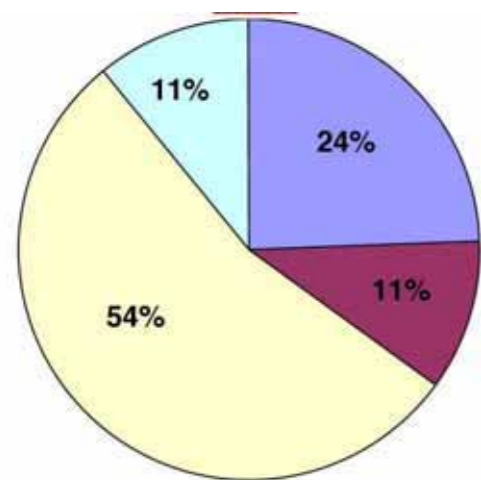


La forêt, l'occupation principale du sol

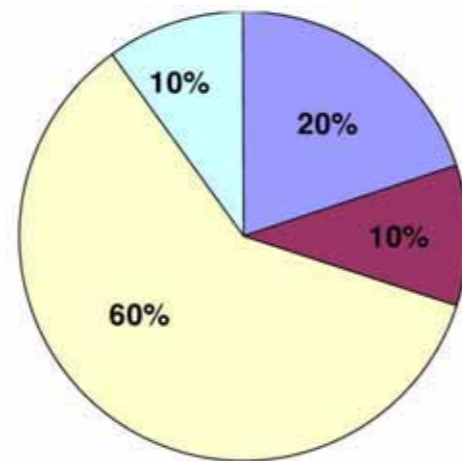
MOS IAURIF



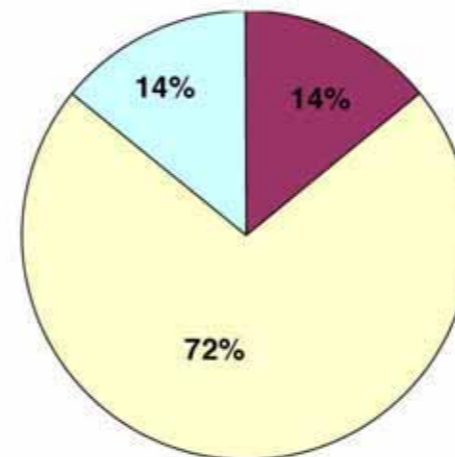
Une prédominance des activités d'école d'équitation et de tourisme équestre



Parc actuel



Plateau de Limours



Rémarde Aval

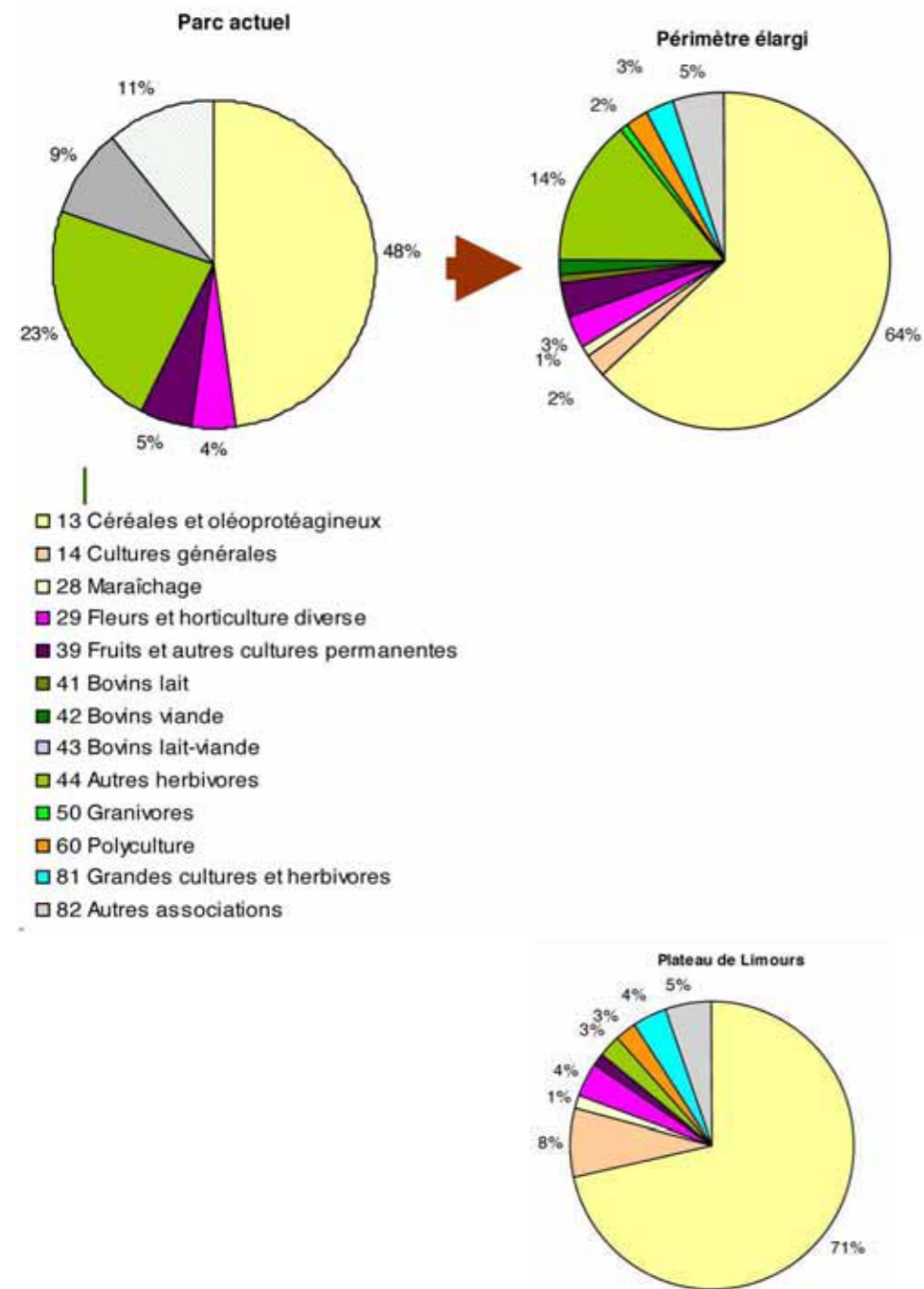
■ élevage    
 ■ pension – écurie propr.    
 ■ centres équestres    
 ■ tourisme

DRIAF Ile de France

L'activité équestre est également présente sur le plateau, avec 8 établissements essentiellement tournés vers des activités de loisir et de tourisme.

Répartition des cultures : Une dominante des grandes cultures sur le parc élargi

DRIAF Ile de France



Les Entités Paysagères du Parc actuel et de son périmètre potentiel d'extension

PNR HVC



# Introduction

Les territoires à l'Est que s'apprête à englober le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse sont des territoires aux fortes potentialités et aux problématiques plus que jamais d'actualité.

Le plateau de Limours concentre dans cette extension Est les dynamiques essentielles à l'avenir du développement de ces territoires.

La démarche de l'étude paysagère repose sur les piliers constants de la géographie, de l'urbanisme, de l'écologie, tout en amenant un va et vient dans les échelles afin de préciser des dynamiques locales et plus globales.

C'est la rencontre d'un grand plateau agricole en grande culture avec des franges densément urbanisés. La zone de friction entre espace rural et densité urbaine.

C'est l'image même d'un PNR périurbain qui reste à bâtir, en y incluant les réflexions quant à l'avenir et au maintien des pratiques agricoles, ainsi que sa cohabitation avec des urbanités affirmées.

La réalisation d'un plan expérimental de paysage sur le plateau de Limours suivra une démarche d'analyse fine des composantes du plateau et pour certaines de leurs évolutions dans le temps.

Dans une première partie, nous reviendrons sur les caractères singuliers des paysages sur le plateau de Limours.

Nous viendrons préciser le territoire en définissant de nouvelles zones d'unité paysagère. Nous reviendrons également sur les socles naturels et environnementaux qui forment ces paysages, ainsi que sur les évolutions des implantations humaines.

Le seconde partie de l'étude viendra sur les nouvelles dynamiques à l'oeuvre sur le plateau.

Il s'agit d'un constat d'actualité sur les multiples évolutions du plateau. C'est la définition des territoires et des problématiques qui posent aujourd'hui question quant à l'avenir du plateau, de son rôle dans l'agriculture périurbaine Francilienne et du devenir de ses espaces habités.

La troisième partie enfin dressera une série d'hypothèses et de propositions. Autant de pistes d'actions paysagères en faveur d'une valorisation du plateau et de son potentiel écologique.

L'objectif avoué de cette étude expérimentale est avant tout de révéler les qualités du plateau et son importance au sein d'un PNR étendu et d'une région Francilienne en mutation.

Afin de concilier les principaux acteurs de ce territoire agricole avec les nouveaux urbains qui les bordent, cette étude tente modestement de dresser une série de propositions concrètes et applicables en vue d'une transition rapide et d'une adaptation optimale.

Les photographies symboles du Plateau de Limours



- 1 Coteaux boisés derrière Les Molières
- 2 Cultures près de Cernay la Ville
- 3 Lisière de Choisel
- 4 Les Ulis depuis Gometz la Ville
- 5 La ferme de St Clair
- 6 Le chateau d'eau de Cernay la Ville
- 7 Cultures près de la ferme de Prédecelle
- 8 Passage des réseaux électriques à Gometz la Ville
- 9 Mur Anti-bruit de Chevry
- 10 Alignement du chateau de Janvry
- 11 Passage sous-terrain des Ulis à St Jean de Beaugard
- 12 Lotissement de Roussigny
- 13 Passage de l'A10 derrière Janvry
- 14 Mare de la Fillolière
- 15 Sortie des Molières
- 16 Ligne de l'Aérottrain à la Bénérie
- 17 Passage du TGV Atlantique derrière Janvry
- 18 Alignements de la Fillolière
- 19 Réseaux électriques à Longchêne
- 20 Mouillère près des Molières
- 21 Les Ulis depuis St Jean de Beaugard
- 22 Gometz le Châtel
- 23 Opération immobilière à Chevry
- 24 Chateau de Janvry